



Divorce amiable

Par Juliesch

Bonjour

Je suis séparée de mon mari depuis 2006, ns avons une fille de 19 ans et aucun biens en commun. Pas de conflits chacun a refait sa vie mais ns souhaitons mettre un terme légal à notre mariage pour mener à bien d'autres projets.

Existe t'il des demarches simplifiées ou sommes nous obligés dépasser par un avocat et le juge des affaires familiales?

Merci d'avance

Bien cordialement.